

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2015

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET - Gilles BERGER - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI - Michel CARRE - Philippe PACCARD

Absente excusée : Marylène WILLAUMEZ

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

DIA Charbonnel Vessignat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Tanguy de Closmadeuc, Notaire à Villars les Dombes, portant sur des parcelles de terrain « Route de Neuville » à Vessignat située pour partie en zone U (2658m²) et en zone A (3900m²) cadastrées :

-B 465 1254m²

-B 466 1412m²

-B 467 3941 m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

DIA Morrin Moinans

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Thierry Manigand, Notaire à Bourg-en-Bresse, portant sur une maison d'habitation « Rue de Moinans », située en zone U et cadastrée.

-A 771 408 m²

-A 772 1042 m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Acquisitions de parcelles à Rignat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme André Goyet ont proposé à la commune la vente de deux parcelles situées à Rignat cadastrées:

-parcelle 324 A 742 de 2078 m² située en zone N

-parcelle 324 A 559 de 654m² située en zone U

La parcelle 324 A 742 est concernée au PLU par un emplacement réservé (création d'un parc urbain à vocation de loisirs.)

La parcelle 324 A 559 en zone U actuellement, sera déclassée dans le projet de révision de PLU en cours.

Monsieur et Madame Goyet ont donné leur accord pour le prix fixé à :

- 3€ le m² pour la parcelle située en zone N

- 7€ le m² pour la parcelle située en zone U

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus au prix suivant :

-parcelle 324 A 742 de 2078 m² située en zone N : 3€ le m² soit 6 234€.

-parcelle 324 A 559 de 654m² située en zone U: 7€ le m² soit 4 578€.

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir chez Maître Montagnon Desprat à Marboz.

Les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Modification du CCAS

Monsieur le Maire expose que dans un souci de simplification administrative, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale.

Cette suppression possible a pour objet de simplifier la procédure budgétaire sans affecter l'intervention sociale du CCAS.

Ainsi la commune a la possibilité de dissoudre le CCAS, et d'en exercer directement les compétences.

L'action du CCAS peut-être reprise dans le cadre d'une commission ou d'un comité consultatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de supprimer le CCAS à compter du 01/01/2016
- Décide de reprendre la compétence, le résultat, ainsi que l'actif et le passif du CCAS
- Décide de créer une commission d'action sociale, comprenant les membres actuels du CCAS.
- Précise que l'action du CCAS sera reprise dans cette commission dans les mêmes conditions d'exercice que celles qui existent actuellement.

Indemnité de Conseil Mme Chambon

Monsieur le maire expose que suite au départ de Mr Charrard, au 01^{er} octobre 2015, comptable à la Trésorerie de Bourg-en-Bresse, il convient de délibérer pour attribuer l'indemnité de conseil à Mme Chambon-Richerme qui le remplace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'allouer l'indemnité de conseil à Mme Véronique Chambon-Richerme, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Vente de la parcelle 324 D 1897 La Covette

Mr Gilles Berger ne prend part à l'examen de ce point, ni au vote qui s'en suit.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les délibérations du 24/02/2015 et du 30/06/2015 décidant de la vente de la parcelle 324 D 1876 à Anne Berger.

Le bornage a été réalisé le 03 août 2015. Mme Anne Berger acquiert la parcelle 324 D 1895 d'une superficie de 1022m² en zone U et est également intéressée par la parcelle 324 D 1897 en zone A d'une superficie de 233M². Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la vente de la parcelle 324 D 1897 de 233m²(zone A), fixe le prix de vente de la parcelle à 3€ ttc le m², précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Création et dénomination de la voie à Rignat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer et de dénommer la nouvelle voie créée à Rignat, cadastrée 324 D 1896, desservant les parcelles 324 D1895 et 324 A 904.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'inscrire la parcelle 324 D 1896, d'une superficie de 447m² dans le domaine public.

décide de créer et de dénommer la voie desservant les deux parcelles ci-dessus nommées « chemin de la Covette », précise que cette voie sera inscrite dans le tableau de classement de la voirie communale.

Liste des dossiers d'urbanisme pour l'année 2015.

27 dossiers de déclaration préalable ont été déposés (division de propriété, abris de jardins, piscine, création d'ouvertures, clôture et portail, aménagement en pièce habitable,...)

Et 6 dossiers de permis de construire dont 4 pour des constructions de maisons individuelles, 1 pour la réhabilitation de deux logements, l'aménagement d'une maison existante.

Instructions des dossiers d'urbanisme :

Comme indiqué lors du conseil municipal du 25 août, la DDT continuera d'instruire les permis de construire pour l'année 2016, afin que la communauté de communes puisse mettre en place un service instructeur à compter de 2017.

Projet de coopération Intercommunale

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal, que par un courrier du 16 octobre 2015, Monsieur le Préfet sollicite l'avis des communes sur les propositions qui ont été exposées lors de la commission départementale de coopération du 12 octobre 2015, en application de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Ces propositions visent pour les intercommunalités et les communes qui les composent, à la réorganisation des intercommunalités (plus d'intercommunalités inférieures à 15 000 habitants sauf cas très particuliers), et à la suppression de certains syndicats intercommunaux.

S'agissant de la commune de Bohas-Meyriat-Rignat et de l'Intercommunalité de la Vallière, Monsieur le Préfet dans son projet de schéma préconise, dans la continuité du schéma précédent, la création d'une intercommunalité du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, composée des 7 intercommunalités suivantes : Bourg-en-Bresse Agglomération, la Communauté de Communes Bresse Dombes Sud Revermont, la Communauté de Communes Treffort en Revermont, la Communauté de Communes de Coligny, la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, la Communauté de Communes de Saint Trivier de Courtes, et la Communauté de Communes de la Vallière.

Cette nouvelle intercommunalité aurait le statut de communauté d'agglomération et regrouperait 77 communes et 127 500 habitants.

Les objectifs d'un tel regroupement résident :

- dans la cohérence entre intercommunalité et bassin de vie
- dans le renforcement de l'influence de ce territoire au sein du département de l'Ain et de la région Rhône Alpes Auvergne.
- dans l'approfondissement des coopérations intercommunales d'ores et déjà mises en place sur ce bassin de vie (SCOT, CAP 3B, zones d'activités Sud de Bourg...)

Depuis quelques mois des travaux ont été engagés entre les acteurs de ce territoire afin de mettre en œuvre un véritable projet de territoire fondé sur le respect et le rôle des différentes collectivités, sur la complémentarité entre le rural et l'urbain, et sur les objectifs de développement harmonieux afin d'apporter les meilleurs services à la population au meilleur coût, sur une entente et une confiance entre ville centre, communes périurbaines et communes rurales.

Monsieur le Maire rappelle que ces éléments ont été présentés le 17 novembre dernier à Villereversure à tous les élus municipaux de la communauté de communes de la Vallière par le président de l'intercommunalité et le conseiller départemental du canton de Ceyzériat.

A cette occasion ont été présentés les travaux du groupe de travail constitué par les élus du Territoire (3 membres par intercommunalité + les directeurs généraux de chaque structure). Le groupe de travail a commencé à poser les principes des enjeux politiques, organisationnels et techniques du bassin de vie de Bourg.

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition d'intercommunalité du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, telle que présentée dans le projet de Schéma de Coopération Intercommunale.

Cet avis favorable est assorti des remarques suivantes :

- que les compétences intercommunales ne soient pas renvoyées aux communes et soient reprises dans le cadre de compétences d'intérêt communautaire de la future communauté d'agglomération
- que l'évolution de la fiscalité de la future communauté d'agglomération soit maîtrisée.
- que les équipements de proximité destinés aux habitants des territoires ruraux soient maintenus et développés dans le cadre d'un juste projet d'équipement des Territoires du bassin de vie.
- qu'une évaluation constante des dépenses et des retours aux habitants accompagne les décisions des élus.

Conseil Municipal des enfants

Estelle Vourlat donne le résultat des élections du Conseil Municipal des jeunes de la commune. Le premier conseil municipal des jeunes aura lieu le mardi 22 décembre.

Tarifs 2016

Le Conseil Municipal a délibéré sur les différents tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour la coupe affouage, le moule passe de 12€ à 15€. Les autres tarifs restent inchangés par rapport à 2015.

	Euros
Affouage (inscription)	15
La coupe : le moule	15
Photocopies A4	0.15€
A3	0.30€
Concessions cimetière	
Trentenaire	180€
Cinquantenaire	420€
Columbarium	
Trentenaire	180€
Cinquantenaire	420€
Jardin du souvenir	
Gravure Stèle Trentenaire	90€

Salles Polyvalentes

	MEYRIAT	RIGNAT
Journée (semaine)		
Habitants de la commune	80 €	80 €
Habitants extérieurs	160 €	160€
Week-end (Samedi et/ou dimanche, jours fériés)		
Habitants de la commune	110 €	110 €
Habitants extérieurs	220 €	220 €
Assurance	15 €	15 €

Chauffage		
Journée (semaine)	30€	30€
Week-end	50€	50€
Caution	100 €	100 €

Salle de Meyriat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessus, Concernant la location de la salle de Meyriat, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune continue de louer la salle, pour des petites manifestations, repas de famille, les associations, et refuse les locations pour de manifestations en soirée (soirées utilisant la sono) afin d'éviter les nuisances sonores et les débordements tardifs.

ONF/Programme des coupes

Suite aux propositions de programme proposées par l'ONF, le conseil municipal donne son accord sur la délivrance de la parcelle 307 (Charinaz) en 2016.

Les parcelles 201 et 214 (Bohas) seront proposées en 2017.

La parcelle 411 (Rignat) est proposée pour une vente de gré à gré.

Conseil Ecole et Sivos

Les comptes rendu du SIVOS du 10 septembre et du Conseil d'école du 04 novembre sont distribués aux Conseillers.

Vœux de la Municipalité

Les vœux de la Municipalité auront lieu le 09 janvier 2016 à la salle de Meyriat, à 18h00

Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.